



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6227<sup>e</sup>** séance

Lundi 30 novembre 2009, à 10 h 30  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ebner . . . . .	(Autriche)
<i>Membres :</i>	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Rice
	Fédération de Russie . . . . .	M. Dolgov
	France . . . . .	M. Araud
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Japon . . . . .	M. Takasu
	Mexique . . . . .	M. Heller
	Ouganda . . . . .	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie . . . . .	M. Apakan
	Viet Nam . . . . .	M. Le Luong Minh

### Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2009/592)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 10 h 30.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

#### **Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2009/592)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Soudan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Mohamad (Soudan) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, et M. Gibril Bassolé, Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mulet à prendre place à la table du Conseil.

J'invite M. Bassolé à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2009/592, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Edmond Mulet et de M. Gibril Bassolé. Je donne maintenant la parole à M. Mulet.

**M. Mulet** : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur la situation en matière de sécurité au Darfour ainsi que sur le contexte politique et électoral national, à la suite du rapport du Secrétaire général du 16 novembre dernier (S/2009/592). Mon exposé comportera également un aperçu des actions nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Ensuite, le Médiateur en chef conjoint, M. Gibril Bassolé, fournira une mise à jour complète du processus politique et des efforts de la Médiation pour faciliter une solution politique au Darfour.

La situation en matière de sécurité au Darfour demeure instable. Les braquages de véhicules et les attaques contre les travailleurs humanitaires n'ont pas cessé, et nous restons extrêmement préoccupés par le sort de deux employés de la MINUAD enlevés à Zalingei, il y a maintenant 94 jours. Par ailleurs, l'ouverture d'une nouvelle session de pourparlers de paix à Doha, le 17 novembre, a coïncidé avec une intensification des combats sur le terrain. Ce même jour, le 17 novembre, dans le Darfour-Sud, des combattants affiliés à l'Armée de libération du Soudan (ALS)/faction Minni Minawi ont attaqué deux villages proches de Neghea, tuant 11 personnes. Le 19 novembre, les Forces armées soudanaises ont fait part de la mort de 29 soldats dans une embuscade à Sindy dans le Darfour-Nord, supposément tendue par les rebelles de l'ALS/faction Abdel Shafi, mais dont la responsabilité a également été revendiquée par l'ALS/faction Abdul Wahid. Dans le même temps, la MINUAD a également rendu compte d'affrontements entre l'ALS/faction Abdel Shafi et l'ALS/faction Abdel Wahid à Djebel Marra dans le Darfour-Ouest. Ces attaques sont inacceptables et illustrent, s'il en était besoin, que le morcellement des mouvements rebelles darfouriens demeure une réalité, avec des conséquences évidentes pour la Médiation et le processus de paix.

Enfin, comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, au cours des trois derniers mois, la MINUAD a fait face à des entraves significatives à sa liberté de mouvement. Vue l'importance du problème,

elles ont été portées à l'attention de hauts responsables soudanais au cours de discussions à New York, le 28 septembre dernier. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, a par la suite transmis une liste détaillée d'incidents à la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, le 14 octobre. Nous sommes déterminés à résoudre ce problème en collaboration avec les autorités soudanaises, et continuerons à soulever cette question avec elles de façon ouverte et transparente.

Il va sans dire que les mouvements rebelles doivent être tenus aux mêmes obligations. À la mi-novembre, l'ALS/Abdul Wahid a dénié de façon répétée l'accès de la MINUAD aux zones qu'elle contrôle dans le Darfour-Nord et le Djebel Marra, notamment à Sortony et Deribat. C'est pourquoi il est demandé aux mouvements armés des engagements similaires à assurer la liberté de mouvement de la MINUAD dans les zones placées sous leur contrôle, si l'on veut que la mission des Nations Unies réussisse dans son entreprise en vue d'assister les parties à restaurer une paix et une stabilité entières. La MINUAD continuera à travailler avec le Gouvernement comme avec les mouvements à la poursuite de cet objectif, mais il est clair que nous aurons besoin du soutien des membres du Conseil de sécurité dans cette entreprise.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

S'agissant du contexte politique national, le Gouvernement soudanais procède actuellement aux inscriptions en vue des élections nationales prévues en avril 2010. Conformément aux dispositions de l'Accord de paix global, les élections nationales peuvent beaucoup contribuer à l'unité nationale et à la démocratisation au Soudan. À ce jour, des questions importantes doivent encore être réglées s'agissant des préparatifs. Il faut notamment s'accorder sur les résultats du recensement, délimiter clairement les circonscriptions électorales et mener à bien le processus d'inscription. Il faut également tenir un véritable débat transparent afin de déterminer les conditions requises pour tenir des élections ouvertes à tous au Darfour. Un certain nombre de groupes du Darfour, notamment les personnes déplacées et des mouvements comme le Mouvement pour la justice et l'égalité et l'ALS/Abdul Wahid, continuent d'exprimer leurs préoccupations concernant la tenue des élections avant la conclusion d'un accord de paix.

À cet égard, le début du processus d'inscription sur les listes électorales, le 1<sup>er</sup> novembre, a provoqué une aggravation des tensions dans certaines zones du Darfour. Le 9 novembre, des dirigeants de factions de l'ALS ont menacé d'attaquer des fonctionnaires chargés de l'établissement des listes électorales qui tentaient de pénétrer dans le territoire qu'ils contrôlent. Le 18 novembre, des assaillants ont essayé d'entrer de force dans des locaux occupés par une équipe chargée de l'établissement des listes électorales près de Mornei dans le Darfour-Ouest. Nous enquêtons actuellement sur ces incidents, qui mettent en lumière la présence d'une menace inacceptable pour le processus électoral au Soudan. La MINUAD s'efforce également de bien faire comprendre qu'aucun groupe n'a le droit de recourir à la violence pour perturber les préparatifs des élections. Nous devons exiger davantage des deux partenaires qui forment le Gouvernement d'unité nationale et des mouvements du Darfour pour le règlement des questions politiques et techniques qui subsistent s'agissant des élections afin de veiller à ce que les objectifs fixés dans l'Accord de paix global soient atteints.

La publication du rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour présidé par le Président Mbeki représente un autre fait politique majeur pour le Soudan. Le Conseil le sait, les recommandations du rapport ont été entérinées dans un communiqué daté du 29 octobre publié à l'occasion d'un sommet du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Dans l'intervalle, nous préparons les négociations qui se tiendront sous peu avec l'Union africaine sur les prochaines étapes.

Pour ce qui est du processus de paix, le Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé, donnera au Conseil une mise à jour détaillée sur les positions des parties et ses efforts de médiation. De notre point de vue, étant donné la pression et l'urgence imposées par le calendrier électoral envisagé, M. Bassolé s'emploie depuis plus d'un an à faciliter la reprise des pourparlers directs entre le Gouvernement et les mouvements armés et des consultations avec la société civile en parallèle à ce dialogue. De leur côté, le Gouvernement et les mouvements armés doivent prouver qu'ils sont disposés à renoncer totalement à l'option militaire.

À notre avis, les Soudanais savent ce qu'ils ont à faire et le rapport du Groupe de haut niveau présidé par le Président Mbeki met en lumière les questions qui doivent être réglées, à savoir le partage du pouvoir, le partage des richesses, la sécurité, les compensations.

Des progrès considérables doivent être faits sur ces questions au cours des prochains mois afin que les élections au Darfour soient dignes de ce nom. Faute de quoi, la tenue des élections pourrait avoir des incidences importantes sur la paix. Le défi qui se pose au Conseil, à l'ONU et à l'Union africaine, est donc d'aider les parties à trouver une solution politique qui règle ces questions.

Le rapport soumis au Conseil présente une série de repères et d'indicateurs concrets pour mesurer les progrès dans la réalisation du mandat de la MINUAD. Il y a longtemps que la population du Darfour a besoin que des progrès interviennent dans chacun des quatre domaines, c'est-à-dire parvenir à une solution politique globale, instaurer un climat de sécurité et de stabilité, renforcer l'état de droit et stabiliser la situation humanitaire. De toutes les activités assignées à la Mission et de tous les efforts déployés par l'ONU au Darfour, aucun n'est plus important que ceux visant à parvenir à une solution politique globale pour mettre fin à la marginalisation du Darfour et faire en sorte qu'il soit dûment représenté dans le processus politique national.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mulet de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Bassolé.

**M. Bassolé** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Conseil de l'appui qu'il n'a cessé d'apporter au processus de paix au Darfour. Je le remercie également de me donner l'occasion de lui fournir, en ma qualité de Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU, une mise à jour sur l'état d'avancement de ce processus, qui a pour objectifs de parvenir à un accord politique global pour la paix et à un consensus populaire pour soutenir ce dernier.

Je voudrais tout d'abord remercier la grande majorité des parties prenantes soudanaises pour leur engagement dans le processus de dialogue en vue de trouver une issue à cette crise. Malheureusement, le manque de confiance qui caractérise actuellement les relations entre les belligérants ralentit les progrès dans les pourparlers et retarde la fin des hostilités militaires.

Le 18 novembre 2009, à Doha, la Médiation, en partenariat avec l'État du Qatar, a lancé les pourparlers de paix pour le Darfour en présence des représentants de toutes les communautés vivant au Darfour, et des organisations de femmes, de jeunes et de personnes déplacées. Des représentants du Gouvernement d'unité

nationale et des mouvements armés étaient également présents.

Je voudrais remercier S. A. l'Émir du Qatar et son gouvernement pour tous les efforts qu'ils ont déployés, sur les plans diplomatique et organisationnel, pour que ces pourparlers de paix soient couronnés de succès. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Amre Moussa, de son appui sans faille. La Ligue des États arabes et l'Union africaine ont ensemble parrainé l'initiative mise en œuvre sous les auspices du Qatar pour appuyer la Médiation.

Les pourparlers de paix sans exclusive que nous venons juste d'entamer comprendront à la fois un dialogue entre les différents groupes de la société darfourienne et des négociations directes entre les parties belligérantes. L'objectif est de trouver une solution globale aux causes sous-jacentes de la crise, de surmonter les haines communautaires provoquées par la guerre et d'accélérer le développement socioéconomique. La société civile et les principaux belligérants doivent impérativement se pencher sur les questions fondamentales que sont notamment la réinsertion socioéconomique des personnes déplacées et des réfugiés; la promotion des droits de l'homme et de la sécurité humaine; la lutte contre la pauvreté et la marginalisation; la cessation des hostilités militaires et la conclusion d'arrangements politiques et en matière de sécurité; les élections de 2010 et la bonne gouvernance démocratique; le règlement des différends fonciers; et les compensations, la réconciliation et la justice, notamment la fin de l'impunité pour les crimes commis.

La société civile a un rôle clair et important à jouer dans le processus de paix. Sa participation sera déterminante pour promouvoir la réconciliation sociale et intercommunautaire afin de débarrasser la société darfourienne des germes du conflit chronique qui risquent de prolonger la crise et de se répandre dans toute la sous-région. Mettre fin à la crise au Darfour suppose qu'on règle un certain nombre de questions variées et complexes : l'exploitation et la gestion des terres à des fins pastorales et agricoles; la dégradation de l'environnement et la précarité des moyens de subsistance et des conditions de vie des nomades; les nouvelles réalités sociales et politiques dans les camps de personnes déplacées; etc. La société civile doit être associée à la recherche de solutions pour que la paix soit générale et durable.

Le processus de négociations entre les mouvements armés et le Gouvernement d'unité nationale a connu un ralentissement depuis la signature de l'Accord de bonne volonté de Doha, le 17 février 2009. Cela tient à la crise de confiance entre les principaux belligérants et à une série de divergences qui sapent la cohésion des mouvements.

La Médiation a intensifié ses efforts avec le Mouvement pour la justice et l'égalité de Khalil Ibrahim et avec le Mouvement de libération du Soudan de Abdul Wahid al-Nur. Notre objectif est que ces mouvements fondateurs de la rébellion au Darfour parviennent à concilier leurs positions et celles de tous les autres mouvements présents au Darfour. Je voudrais saluer les efforts de réconciliation entrepris par les mouvements armés, avec l'appui de la Libye et des États-Unis.

Pour les encourager à progresser dans cette direction, le Gouvernement d'unité nationale devrait tout mettre en œuvre pour asseoir la crédibilité du processus de paix. En particulier, il devrait atténuer les tensions au Darfour, améliorer la sécurité et faire progresser le développement socioéconomique.

Je demande à toutes les parties belligérantes de parvenir à un accord sur la cessation des hostilités et de s'engager à améliorer considérablement la sécurité au Darfour. Les prises d'otages, les affrontements entre belligérants, le maraudage auquel se livrent les milices armées, le recrutement de combattants, la circulation anarchique des armes et surtout l'impunité doivent cesser.

Au cours des pourparlers de paix, la Médiation encouragera les parties à s'entendre sur la création d'un organe de coordination avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) qui facilitera la circulation libre et sûre des personnes et des biens dans tout le Darfour.

Il est également d'une importance cruciale que le Soudan améliore ses relations avec le Tchad. C'est là une condition nécessaire, bien qu'insuffisante, à l'instauration de la paix au Darfour. Le rétablissement de la confiance entre ces deux pays favorisera considérablement la réduction des tensions. Nous devons nous féliciter de l'initiative prise récemment par le Tchad et le Soudan d'améliorer leurs relations. Je demande également au Conseil d'encourager les efforts diplomatiques déployés par la Libye, le Groupe de contact de Dakar et l'ensemble de la communauté internationale pour appuyer cette initiative.

Aujourd'hui, les pourparlers de paix sur le Darfour se déroulent dans le climat d'incertitude et de tension de la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Le bon déroulement des élections générales de 2010 dans l'ensemble du Soudan, y compris au Darfour, est un facteur essentiel de paix. C'est pourquoi la Médiation exhorte vivement les parties à la crise du Darfour à parvenir à l'entente politique nécessaire à la tenue des élections, des élections qui renforceront la démocratie, la paix et la stabilité au Darfour et dans l'ensemble du Soudan.

À ce titre, je voudrais saluer l'excellent travail réalisé par le Département des opérations de maintien de la paix en coordination avec le Département des affaires politiques et la Commission de l'Union africaine en vue de mettre au point une approche générale intégrée de la paix au Soudan. Cela aidera la Médiation à prendre en compte le calendrier de l'Accord de paix global et permettra également d'appuyer les efforts du Gouvernement d'unité nationale, acteur clef, tant dans l'Accord de paix global que dans les processus en cours au Darfour, pour promouvoir la paix dans tout le pays.

Je voudrais également mettre en relief l'analyse des causes du conflit présentée dans le rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour. Elle explique les liens qui existent entre les conflits qui sévissent dans l'est, le sud et l'ouest du pays et les arrangements de partage du pouvoir politique et économique. C'est pourquoi nous devons parvenir d'urgence à un arrangement politique au Darfour avant les échéances électorales. Ces élections ne devraient menacer ni la paix ni la stabilité au Soudan. Au contraire, elles devraient être une occasion de promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et la stabilité dans le pays.

Il est essentiel de parvenir à un accord politique pour garantir que le processus électoral ne soit ni boycotté ni pris en otage. Pour cela, j'invite le Gouvernement d'unité nationale du Soudan, y compris le Mouvement populaire de libération du Soudan, à coopérer avec les parties au conflit au Darfour pendant les pourparlers de paix à Doha. J'espère qu'ensemble, ils pourront convenir des arrangements politiques nécessaires pour permettre à l'ensemble de la population du Darfour de participer aux élections. Ce sera également là l'occasion de régler, par le dialogue, les questions de représentation politique et de bonne gouvernance démocratique. Des élections calmes, libres et régulières auxquelles participera toute la

population du Darfour constituent le moyen légitime et acceptable pour cette dernière de choisir ses dirigeants politiques locaux et nationaux.

L'approche adoptée par la Médiation conjointe de l'Union africaine et de l'ONU et par notre partenaire, le Ministre Al-Mahmoud du Qatar, est adaptée aux réalités des pays africains confrontés à des crises. Elle s'inspire également des valeurs et de l'approche traditionnelle adoptée en matière de règlement des conflits en Afrique qui reposent sur la confiance et le respect mutuels des parties. Une approche participative et ouverte à tous est la meilleure façon d'établir une paix durable au Darfour. C'est pourquoi la Médiation comprend des représentants de toutes les communautés et des associations de femmes, des jeunes et des personnes déplacées, ainsi que des belligérants.

Le premier forum de la société civile, tenu à Doha, a eu un succès considérable. Je me dois de remercier le Gouvernement d'unité nationale du Soudan et les autorités administratives locales du Darfour d'avoir facilité ce forum, en collaboration avec la MINUAD. Les représentants de la population du Darfour ont pu se réunir et discuter librement de solutions à la crise.

Dans les prochains jours, en plus des négociations entre les belligérants, la Médiation organisera un atelier avec des représentants de la société civile et des mouvements armés en vue de renforcer la cohésion interne essentielle à ce processus. Sinon, l'exclusion ou la marginalisation par la Médiation de l'un des acteurs aurait certainement pour effet de provoquer des affrontements fratricides au Darfour. Ces combats accroîtraient l'insécurité et saperaient la stabilité de l'ensemble de la sous-région. Le processus de consolidation de la paix ne doit pas exacerber les rivalités entre les parties mais devrait plutôt les unir et les aider à sceller la réconciliation sociale.

L'appui du Conseil à des pourparlers de paix ouverts à tous sera décisif pour encourager l'ensemble des parties à se joindre au processus à Doha. L'État soudanais et son Administration sont le pivot de l'édification de la paix. La communauté internationale devrait les aider à promouvoir la paix et la bonne gouvernance démocratique, ainsi que le développement socioéconomique au Darfour.

La méfiance, née du traumatisme de la guerre et des rivalités politiques croissantes – accentuées par l'approche des élections – est l'un des problèmes qui

font obstacle au processus. Toutefois, malgré ces difficultés, nous formons l'espoir que les principaux acteurs de la crise se rendront à la table des négociations afin de s'entendre sur les modalités de règlement du conflit. Ils doivent convenir des conditions de la paix, de la justice, de la réconciliation nationale, de la sécurité humaine et des progrès économiques et sociaux au Darfour.

Il ne faut pas laisser le refus opposé par certains mouvements armés de participer à un dialogue politique et les divisions persistantes qui existent entre d'autres bloquer l'instauration de la paix au Darfour. C'est pourquoi la Médiation soumettra bientôt à l'approbation des parties les solutions issues du consensus de toutes les communautés du Darfour. Grâce à l'appui populaire véritable des habitants du Darfour et à l'aide de la communauté internationale, il sera possible de réaliser des progrès notables sur la voie d'une paix sociale durable.

La Médiation est bien consciente du fait que les parties ne sont pas toutes également disposées à négocier et elle ne sacrifiera ni la crédibilité ni la viabilité du processus. La Médiation fera des progrès avec celles qui sont prêtes, et laissera du temps à celles qui ne le sont pas. Elle s'engagera simultanément sur trois voies : l'édification d'un consensus d'opinion au sein de la société civile, l'organisation de négociations entre les mouvements et le Gouvernement, et l'amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan. Elle avancera aussi rapidement que possible sur chaque voie, ce qui facilitera les progrès pour les autres.

Je voudrais, pour terminer, réitérer mon engagement et ma détermination à m'acquitter, au mieux de mes capacités, de la mission qui m'a été confiée. Je continuerai de travailler avec intégrité et impartialité pour améliorer la situation de la population du Darfour et de l'ensemble du Soudan. La Médiation se poursuivra en dépit de la complexité de la crise et de tous les divers obstacles qui se dressent sur notre chemin.

Pour réussir dans cette mission d'établissement de la paix, nous avons plus que jamais besoin de l'appui du Conseil pour renforcer l'autorité et la crédibilité de la Médiation. Grâce au soutien sans réserve du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble, la population du Darfour pourra – il faut l'espérer – bientôt connaître la

paix, la réconciliation et le progrès social et économique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Bassolé de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Mohamad** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter de nouveau, en ce dernier jour de votre présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, qui a été marqué par de nombreuses activités et initiatives. Je voudrais également remercier M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, de l'exposé qu'il a présenté au début de nos délibérations sur le rapport périodique du Secrétaire général (S/2009/592) sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Je remercie aussi M. Djibril Bassolé, Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, de son exposé sur le processus politique.

Nous avons répété à maintes reprises au cours de nos déclarations successives devant le Conseil de sécurité que le processus politique était l'unique moyen d'instaurer la sécurité, la stabilité et une paix durable, d'autant plus que les hostilités militaires ont cessé et qu'il n'y a plus de guerre au Darfour. Si la volonté d'établir la paix fait désormais l'unanimité parmi tous les citoyens du Darfour, le chaînon manquant demeure le rôle attendu du Conseil de sécurité, qui doit insuffler une nouvelle vie au processus politique en prenant des mesures immédiates et résolues à l'encontre de quiconque refuse de prendre part sérieusement aux négociations de paix prévues ou hésite à le faire.

Bien que le Gouvernement soudanais soit fermement convaincu qu'il doit axer ses efforts en toute priorité sur le processus politique, il s'emploie avec tout autant de sérieux à répondre à toutes les exigences des autres processus en cours, avant tout en ce qui concerne le maintien de la paix. Le rapport présenté au Conseil fait de fait état de la coopération du Gouvernement soudanais, de ses initiatives positives et de la coordination constante de ses efforts avec l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies dans le cadre d'un mécanisme spécialement créé pour accélérer le rythme du déploiement et surmonter toutes les difficultés en la matière, à savoir le Mécanisme tripartite qui tient des réunions périodiques et régulières dont les conclusions et les résultats confirment que le Gouvernement soudanais coopère

pleinement et tient dûment compte de toutes les préoccupations exprimées. La septième réunion du Mécanisme tripartite s'est d'ailleurs tenue à Khartoum le 16 novembre dernier.

En outre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le Darfour a organisé une visite importante il y a trois jours au cours de laquelle la délégation qu'il a dépêchée a affirmé que la situation s'était nettement améliorée au Darfour et que le Gouvernement soudanais coopérait pleinement avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

En ce qui concerne les contingents de la MINUAD, le rapport confirme que la Mission est à présent pleinement opérationnelle et que seules quelques problèmes d'appui restent à résoudre. L'effectif du personnel militaire déployé comprend à présent 14 638 hommes, l'effectif du personnel de police s'élève à 4 449 hommes et celui du personnel civil à 3 921 agents. Il est également clairement établi au paragraphe 43 du rapport que la MINUAD a atteint ses capacités opérationnelles depuis plus d'un an mais qu'il lui manque encore des moyens militaires tels que des hélicoptères et des unités de transport, ce qui n'est pas du ressort du Gouvernement ou du Mécanisme tripartite.

Par ailleurs, le processus d'inscription en vue des prochaines élections prévues en avril se déroule dans les meilleures conditions dans toutes les provinces du Soudan, y compris au Darfour, et à l'étranger parmi la diaspora soudanaise.

Le Soudan a également pris une initiative à l'égard du Tchad, un pays frère, en organisant la visite importante de M. Ghazi Salaheddine, conseiller du Président de la République, à N'Djamena en vue de normaliser les relations entre ces deux pays et peuples frères.

Après le déploiement de tant de forces et d'effectifs sur le terrain au Darfour, grâce à la coopération totale du Gouvernement soudanais, le Soudan étant le pays hôte de la Mission, nous nous étonnons à juste titre qu'il ne soit pas fait état de cette réalité dans certains paragraphes du rapport, lequel donne ainsi l'impression que la MINUAD se heurte toujours à des obstacles. Il est fait mention de quelques incidents isolés qui pourraient se produire n'importe où dans le monde et à plus forte raison dans une région telle que le Darfour, qui a connu une rébellion armée. Ainsi, si une patrouille envoyée par la MINUAD à tel

ou tel endroit est retardée, le pluriel est alors employé dans le rapport, comme c'est le cas au paragraphe 66, pour indiquer que les responsables du Gouvernement soudanais ont empêché des patrouilles de la MINUAD de passer et signaler avec emphase qu'il s'agit d'une violation directe de l'Accord sur le statut des forces. Cela est étonnant.

De même, dans le cadre de la partie du rapport consacrée à la sécurité, de nombreux paragraphes ne rendent pas compte de la réalité. Bien que les affrontements aient cessé, ce dont a témoigné le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine menant des activités au Darfour, et que la situation sur place se soit améliorée, le rapport met l'accent sur des incidents isolés que le Gouvernement soudanais a déjà condamné énergiquement – le Gouvernement a d'ailleurs rapidement contribué à prévenir ces incidents et à trouver une solution comme dans le cas de l'enlèvement de deux agents de la MINUAD ou du meurtre d'une personne dont les assaillants sont inconnus.

Le rapport évoque à ce propos une grave détérioration de la situation en matière de sécurité, ce qui nous paraît très étrange. Nous refusons que toute personne accueillie dans notre pays ou que tout

membre de la MINUAD soit mis en danger et a fortiori qu'il puisse être enlevé ou tué et nous condamnons de tels actes. Il ne faut pas exagérer ces incidents sporadiques qui doivent être replacés dans leur contexte et constituent une exception et non la règle. Ils ne remettent pas en cause le fait que, comme nous l'avons déjà indiqué, la situation en matière de sécurité au Darfour est stable et continue de s'améliorer.

Durant votre mandat, Monsieur le Président, vous avez pris un certain nombre d'initiatives, notamment en ce qui concerne la protection des civils. Mais, ce qui manquait, c'était de nous protéger, ainsi que l'ONU, contre des rapports non factuels, rédigés par des fonctionnaires internationaux, non pas dans l'intérêt de la paix au Darfour mais pour servir des intérêts particuliers. Les rapports de l'ONU se doivent d'être constructifs, et ils doivent servir la cause de la paix et pas la nuire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 15.*